

**CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS DES
TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

B.A.P. J

Emploi-type : gestionnaire des ressources humaines

Epreuve professionnelle d'admission

Durée : 2 heures

Coefficient : 4

SUJET

Le Directeur général des services(DGS) de votre université organise avec les DGS des 2 autres universités de l'Académie, une réunion sur la campagne d'attributions des réductions d'ancienneté des personnels de l'Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) affectés dans l'enseignement supérieur.

Afin de préparer cette réunion, il vous demande de construire avec les éléments de ce dossier plusieurs tableaux de synthèse.

1/ Un tableau de synthèse par corps sur l'ensemble des établissements de l'Académie qui fait apparaître le nombre de mois de réductions d'ancienneté dont pourront disposer les agents affectés dans l'enseignement supérieur.

2/ Un tableau par corps et par établissement qui fait apparaître le nombre total d'agents, le nombre de donnant droits, le nombre d'ayant droits, le nombre de mois de réductions disponibles, le nombre d'agents proposés à 2 et 1 mois ainsi que les reliquats éventuels sachant que les agents avec avis défavorable de leur établissement ne bénéficieront pas de réduction d'ancienneté.

Sachant que 30% au minimum des agents se verront attribuer 2 mois de réduction d'ancienneté et que seule des réductions de 1 mois et 2 mois seront attribuées.

3/ Sous forme de tableaux et de quelques lignes d'explication, faites une proposition de répartition (par corps) des reliquats dus aux arrondis entre les 3 établissements de l'Académie.

Consignes :

- Les données nécessaires à la construction des tableaux sont dans le dossier « sujet épreuve pro tech RH externe » installé dans le bureau
- Les tableaux devront être imprimés au format paysage (une feuille par question) et remis aux membres du jury. **Indiquez votre nom et prénom sur chaque tableau et en bas de page inscrire la réponse à la question concernée.**
- Les tableaux devront être sauvegardés sur le bureau dans un seul classeur avec un onglet par question dans dossier nommé « tableaux nom prénom »

Documents

Document 1 : Décret n°2007-1365 du 17 septembre 2007

Document 2 : Grille indiciaires AENES

Document 3 : rappel réglementation